



DISCOURS DE CLOTURE

DE MONSIEUR LUCAS ABAGA NCHAMA
GOUVERNEUR DE LA BANQUE DES ETATS
DE L'AFRIQUE CENTRALE (BEAC),
PRESIDENT DE LA COMMISSION BANCAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE (COBAC)

A L'OCCASION DE LA 15^{ème} ASSEMBLEE ANNUELLE DU
COMITE DES SUPERVISEURS DE BANQUES DE L'AFRIQUE
DE L'OUEST ET DU CENTRE

(Yaoundé, 06 août 2010)

Monsieur le Secrétaire Général de la COBAC,

Monsieur le Secrétaire Général de la BEAC,

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la Commission Bancaire
de l'UEMOA,

Monsieur le Secrétaire Général Adjoint de la COBAC,

Monsieur le Directeur Général de la supervision bancaire de la
Central Bank of Sudan,

Monsieur le Directeur de la supervision des intermédiaires
financiers de la Banque Centrale du Congo,

Monsieur le Directeur de la supervision bancaire de la Central Bank of The Gambia,

Monsieur le Directeur Adjoint de la Direction de la supervision bancaire de la Bank of Ghana,

Monsieur le Représentant de la Banque Centrale de la République de Guinée

Monsieur le Représentant de l'Institut Monétaire de l'Afrique de l'Ouest,

Messieurs les Représentants de l'Institut de Stabilité Financière de la Banque des Règlements Internationaux,

Messieurs les Directeurs Généraux de la BEAC,

Messieurs les Directeurs Généraux des établissements de crédit,

Mesdames et Messieurs les délégués des pays membres du Comité,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est à nouveau un honneur pour moi de prendre la parole devant vous au moment où s'achèvent les travaux de la 15^{ème} Assemblée annuelle du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention le communiqué final qui vient d'être lu. J'y ai notamment relevé les efforts déployés dans chaque juridiction membre du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre pour renforcer le cadre réglementaire applicable aux établissements de crédit et pour améliorer la qualité de la supervision bancaire.

Trois points de convergence d'approches dans les différents pays membres ont attiré mon attention.

Dans la quasi-totalité des juridictions membres du Comité, l'on a relevé le niveau du capital minimum exigé, avec certes des ampleurs variables. Cette décision permettra à terme aux établissements de crédit de disposer de ressources nécessaires pour couvrir leurs risques. Cette évolution rejoint les orientations actuellement en cours au niveau international, avec la proposition du Comité de Bâle de renforcer le noyau dur des fonds propres. Je suis convaincu qu'il s'agit là d'un pas décisif et irréversible qui renforcera la solvabilité de nos établissements de crédit.

Le second point de convergence concerne les mesures prises pour intégrer davantage les standards internationaux dans nos dispositifs de supervision respectifs. Il s'agit là d'une orientation qu'il convient de poursuivre résolument si nous voulons nous intégrer à ce monde de plus en plus globalisé. Toutefois, les spécificités locales ne doivent pas être occultées. Nous devons en outre veiller au maintien des équilibres fondamentaux de nos systèmes financiers et économiques. La crise financière nous enseigne notamment que les règles doivent toujours évoluer de manière à pouvoir suffisamment anticiper sur la tendance des activités. J'ai conscience qu'il s'agit d'un exercice difficile, mais pas impossible.

Le troisième point de convergence est relatif au suivi des établissements de crédit en difficulté. Le souhait de tout superviseur est que tous les établissements qui lui sont assujettis présentent une bonne situation financière et respectent toutes les règles qui leur sont applicables. Cependant, cet idéal est rarement atteint. Il devient alors crucial d'avoir une approche particulière pour les établissements de crédit en difficulté, eu égard aux enjeux en cause, aux interférences juridiques avec d'autres matières et aux conséquences que pourraient avoir la faillite d'un établissement de crédit. Je suis rassuré que vous ayez parfaitement saisi la délicatesse de ces questions.

D'une manière générale, je constate avec satisfaction que ces deux journées ont été fructueuses et sont porteuses de meilleurs lendemains pour ce Comité régional et surtout pour nos systèmes bancaires et financiers. Je vous encourage à poursuivre les échanges engagés de manière à créer les synergies devenues indispensables pour une supervision bancaire à l'échelle transnationale.

Mesdames et Messieurs les délégués des pays membres du Comité,

Cette 15^{ème} Assemblée annuelle vous a notamment permis de désigner un nouveau Président à la tête de votre Comité. Je me réjouis de constater que vous avez porté votre choix sur la personne du Secrétaire Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), Monsieur IDRIS AHMED IDRIS.

Je vous remercie pour cette désignation qui est une marque d'estime envers la COBAC et une reconnaissance certaine pour son Secrétaire Général à qui j'adresse ici mes vives félicitations. Je suis certain que durant son mandat, il saura contribuer, avec votre soutien à tous, à la réalisation des objectifs du Comité des Superviseurs de Banques d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Je lui souhaite plein succès dans cette nouvelle mission.

Je profite de l'occasion pour féliciter le Président sortant, Directeur de la supervision bancaire de la Central Bank of The Gambia. Son action pendant la durée de son mandat a participé significativement à la consolidation de ce forum.

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est le moment pour moi de vous souhaiter un bon retour dans vos pays et domiciles respectifs. J'espère que votre séjour à Yaoundé a été agréable et vous a donné envie de revenir dans la CEMAC. Je vous prie de transmettre mes salutations fraternelles aux dirigeants de vos institutions respectives.

Je déclare clos les travaux de la 15^{ème} Assemblée annuelle du Comité des Superviseurs de Banques de l'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Je vous remercie de votre attention.